

Division des élèves et des affaires financières

Responsable de division

Mme Isabelle Fulminet

Tél : 05 87 01 20 76

Affaire suivie par :

Mme Catherine Lachesnais

Tél : 05 87 01 20 66

Mél : : eleves.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

AFFECTATION EN 6^{ème} – Rentrée 2025

NOTE AUX FAMILLES

L'affectation en classe de 6^{ème} sera prononcée par mes soins, en priorité, dans le collège du secteur du domicile de l'élève au 1^{er} septembre.

Cependant, si les familles souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement, ou pour suivre un parcours scolaire particulier dans leur collège de secteur, la demande de dérogation sera établie en fonction de règles précises.

Ainsi et selon les instructions ministérielles, si la capacité d'accueil du collège ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, les critères ci-dessous seront pris en compte et selon l'ordre de priorité suivant :

PRIORITE	MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
1	Elèves en situation de handicap	Notification adressée par la MDPH
2	Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical d'un spécialiste (qui fera l'objet d'une étude par un médecin scolaire)
3	Boursiers sociaux	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2024
4	Elèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 6ème-5 ^{ème} ou 4ème dans le collège sollicité
5	Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile
6	Internat	
7	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier : bilangue, sections CHAM-CHAD-CHAT	
8	Sections sportives (dans le collège)	
9	Convenances personnelles	

Précisions : Il s'agit d'un engagement sur l'honneur au regard des critères invoqués. **Toute demande de dérogation transmise sans les pièces justificatives demandées sera traitée avec le critère**

9 « convenances personnelles »

Des justificatifs complémentaires peuvent vous être demandés à tout moment de la procédure.

Signé

Franck CUTILLAS